LES SYNDICATS REMONTÉS

« Assurer la pérennité des privatisations, même manquées, illustre la folie pure vers laquelle tend l'idéologie de libre marché. »
Rosa Pavanelli, secrétaire générale de l'Internationale des services publics.

aussi faire jouer une clause d'engagement au respect de la concurrence pour exiger de bénéficier de subventions d'un montant égal à celui versé par l'État en question au service public de l'eau ou de l'énergie.

Par ailleurs le retour à une nationalisation d'un service public privatisé, fût-il partiel, serait strictement interdit aux États signataires au nom des garanties accordées aux investisseurs afin de favoriser, explique-t-on, la fluidité des échanges. Ainsi deviendrait impossible une remunicipalisation de l'eau décidée en maints endroits en France comme à Paris, après la gabegie et l'explosion des factures des particuliers provoquées par les requins de la Générale et de la Lyonnaise des eaux, qui se sont longtemps partagé le marché de la capitale française.

Éducation, santé, transports, rien n'échapperait à l'appétit du privé

L'ACS doit s'appliquer à tous les domaines capables de fournir un service à l'échelle internationale. Selon l'Internationale des services publics (PSI), qui regroupe quelque 669 syndicats dans le monde entier, il englobe ainsi un champ immense : la fourniture transfrontière (le mode 1 de l'ex-AGCS) – telle que la télé-médecine, la formation à distance ou les paris sur Internet –, le tourisme (mode 2 de l'ex-AGCS), l'investissement étranger direct avec les principes et les conséquences que l'on vient d'exposer (mode 3 de l'ex-AGCS) et le mouvement temporaire des personnes physiques (mode 4 de l'ex-AGCS). L'objectif d'accords comme celui dont la négociation est secrètement engagée, dénonce Rosa Pavanelli, la secrétaire générale de la PSI, est « *d'institutionnaliser les droits des investisseurs et d'interdire toute intervention des États dans un large éventail de secteurs* ».

Santé, éducation, transports, rien n'échapperait à cette logique qui accélérerait, dans des dimensions inédites, la libéralisation des services publics. Selon une logique d'écrémage par le capital privé en mal d'acquérir de nouvelles ressources dans la phase actuelle de la crise où les débouchés se rabougrissent. Il cherche à s'accaparer les secteurs financièrement les plus prometteurs. Les cheminots français en lutte ont ainsi parfaitement discerné la menace qui pourrait conduire à une polarisation des investissements privés sur les tronçons voyageurs les plus rentables quand des dizaines de voies dites secondaires et donc de gares seraient condamnées à disparaître. Le 4e paquet ferroviaire de la Commission européenne n'est certes pas dans le traité secret en cours de négociation. Il n'en épouse pas moins la ligne dévastatrice pour l'avenir des services publics et, au passage, pour… un certain mode de construction européenne. Comme on devrait le savoir au moins depuis l'élection du 25 mai l'acharnement libéral, prêt à nier la démocratie au point d'agir caché contre les intérêts des citoyens, met pourtant l'Europe en danger. •

BRUNO ODENT

JULIAN ASSANGE QUE DEVIENT-IL ?

Avec les révélations sur l'accord de commerce des services, le site WikiLeaks revient dans l'actualité. Fondé en 2006, WikiLeaks a pour but de faire « fuiter » des informations confidentielles afin de les mettre à la disposition des citoyens. Le site doit notamment sa notoriété aux révélations sur des pratiques et bavures militaires américaines en Irak et en Afghanistan, et à la publication de plusieurs centaines de milliers de documents confidentiels, en particulier américains. Ces révélations ont valu au créateur de WikiLeaks, Julian Assange, d'être considéré comme un « espion » par les États-Unis. En août 2010, juste après la publication de plus de 77 000 documents états-uniens classés secrets, Assange est accusé d'agression sexuelle par la justice suédoise, fait qu'il a toujours nié. En juin 2012, afin d'échapper à l'extradition vers la Suède, il effectue une demande d'asile à l'ambassade d'Équateur à Londres. Malgré les pressions, le gouvernement équatorien le lui accorde. Néanmoins, Julian Assange ne peut sortir de l'ambassade, sous peine d'être immédiatement arrêté par la police londonienne et extradé vers la Suède, puis, sûrement, vers les États-Unis qui le jugeraient alors pour ses activités avec WikiLeaks. Actuellement, Julian Assange est toujours cloîtré à l'ambassade, et n'a pu voir la lumière du jour que 20 minutes en deux ans.

RETROUVEZ SUR **HUMANITE.FR** L'INTÉGRALITÉ DU DOCUMENT SECRET

Seuls les lobbies ont voix au chapitre

NÉGOCIATIONS Derrière les tractations secrètes, des organisations sont à l'origine de la création de l'accord sur le commerce des services (ACS). Parmi elles, le Medef, Veolia Environnement ou encore Orange.

L'accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Tisa) serait né aux États-Unis. Plus précisément en 2011, dans les bureaux et la tête de Robert Vastine, président de la CSI (Coalition of Services Industries). Les échecs des discussions du second cycle de Doha, dans le cadre de l'OMC, avaient alors achoppé du fait des revendications des pays émergents concernant l'agriculture et le développement. Ce retard à l'allumage aurait poussé un petit club de pays industrialisés à créer cette nouvelle entité afin d'accélérer le processus. Ce qu'a ouvertement affirmé GSC (Global Services Coalition), un groupe de pression représentant les multinationales de services américaines pour qui ce nouvel accord a été créé « *afin d'apaiser la frustration des entreprises en raison de l'impasse du cycle de Doha sur les services* ». Parmi ces multinationales, de gros groupes européens réunis sous la bannière ESF (European Services Forum), rameau de la GSC, sont aux avant-postes. Y figurent des géants français comme Orange, Veolia Environnement, et pour chapeauter le tout, le Medef. Deutsche Telekom et Siemens représentent entre autres l'Allemagne, Vodafone, ThomsonReuters et TheCityUK, le Royaume-Uni.

Chez les Français, le PS, le centre et l'UMP ont voté comme un seul homme.

L'Union européenne (UE) n'a pas tardé à accompagner politiquement le désir de ces multinationales à faire main basse sur les services. Le 18 mars 2013, le Conseil de l'UE pourtant réuni en session « agriculture et pêche » a donné mandat à la Commission pour négocier un accord plurilatéral sur les commerces des services. Mais c'est le 4 juillet 2013 que le projet est officiellement avalisé par Bruxelles. Sur 765 eurodéputés, 111 votent contre, notamment les Verts et la Gauche unie européenne (GUE-NGL), parmi lesquels siègent les députés Front de gauche. 526 parlementaires ont voté pour. Chez les Français, le PS, le centre et l'UMP ont voté comme un seul homme. Parmi eux, les anciens ministres Brice Hortefeux (UMP), et Corine Lepage (Alde) et l'actuel secrétaire d'État aux Affaires européennes de Manuel Valls, Harlem Désir. Des hommes et des femmes qui ont consciemment voté pour un projet des plus dangereux pour la démocratie et les services publics français et européens. Un document officiel de la Commission européenne précise en effet que ces parties – sans même que les multinationales aient eu besoin de leur dire – se sont mises d'accord pour qu'une clause de « *statu quo* » soit intégrée à cet accord. Afin de verrouiller automatiquement toutes possibilités de retour en arrière sur les privatisations des services. •

STÉPHANE AUBOUARD